CR AUDIENCE RECTORAT GRENOBLE SE-Unsa / SNP.

24/01/2020

Trois psychologues de l'éducation nationale, SE-Unsa/SNP ont été reçues en audience le 24 janvier 2020 par M.Jaillet, DRH, M.Rivaux (chef de bureau DIPER E), Mme Goasmat (Adjointe CSAIO) et M. CLANCHE (délégué académique à la formation).

De nombreux sujets ont été abordés durant cette audience, mais les réponses apportées par l'administration n'ont pas apaisé nos inquiétudes quant à la dégradation des conditions de travail des psy EN et l'arbitraire qui pèse désormais sur le déroulement de leurs carrières.

En introduction, nous avons rappelé la position du SE-Unsa concernant la loi réformant la fonction publique qui réduit le dialogue social à des audiences comme celle d'aujourd'hui, puisque les CAPA et GT sont progressivement quasiment tous supprimés.

M.Jaillet nous indique que le ministère a donné consigne aux rectorats de ne transmettre aucune information aux organisations syndicales concernant les opérations de mobilité cette année.

M.Jaillet tente de nous rassurer en affirmant qu'en cas de non satisfaction, les collègues auront accès sur i-prof à des éléments leur permettant de formuler un recours, le cas échéant.

Les dernières CAPA sont prévues le 27/03/2020 pour les avancements accélérés d'échelon, le 5/06 pour l'accès à la hors classe, le 24/06 pour l'accès à la classe exceptionnelle et l'échelon spécial.

Le GT congés de formation se déroulera courant mars

1. POSTES VACANTS

Cette année encore, de nombreux postes de psychologues EN restent vacants, avec toujours une disparité de traitement du remplacement des psychologues absents entre les deux spécialités. Cette disparité est due aux règles budgétaires en place qui maintiennent les psy EN EDA dans le budget 1er degré et font dépendre les possibilités d'embauches de contractuels des flux de PE dans les départements. M.Jaillet rappelle que chaque DASEN a la responsabilité de transmettre à la rectrice les besoins en contractuels psy EN EDA. Le SE-Unsa adresse à la rectrice une revendication formulée auprès du ministère : une modification des lignes de gestion budgétaire et l'établissement d'une ligne budgétaire spécifique pour les postes de psy EN EDA, indépendamment des effectifs de PE, sur le modèle des psy EN EDO. En effet, les PE ne peuvent plus occuper des postes de psy EN , il n'est donc plus possible de recruter dans ce vivier. L'augmentation des postes au concours reste le véritable moyen de dispenser un service de qualité, mais les chiffres de 2019 et 2020 rendent nécessaires l'obtention de moyens pour l'embauche de contractuels dans l'académie pour les deux années à venir.

2. COMMUNICATION DSDEN/RECTORAT

Nous déplorons une fois encore les dysfonctionnements institutionnels qui lèsent les psy EN dans leur carrière. Les exemples sont nombreux pour démontrer à l'administration que les psy En EDA ont disparu des radars et ne sont pas destinataires des informations les concernant (circulaires congés formation, temps partiel, accès à la formation...). L'adjointe à la CSAIO chargée de la mise en œuvre du plan de formation reconnaît des dysfonctionnements dans certains départements.

M.Jaillet se propose de sensibiliser les SG à cette problématique afin que les DSDEN assure correctement le relais des informations nous concernant (mailing list des psy EN EDA à constituer ou transmission via les IEN).

3. FORMATION CONTINUE

Nous reconnaissons que cette année certains psy EN ont pu accéder à des formations de qualité. Toutefois, un sentiment d'iniquité dans le traitement des candidatures est ressenti encore une fois par un manque de communication DSDEN / Rectorat. Nous souhaiterions plus de transparence et que les DSDEN assurent bien la transmission des informations concernant la mise en œuvre du PAF aux psy EN EDA. C. Clanché propose de permettre l'an prochain davantage de formations à candidatures individuelles et de pratiquer le surbooking pour éviter une perte de formation (psychologues non disponibles car prévenus trop tardivement).

4. FINANCEMENT DU MATERIEL PAR LES MAIRIES

L'an dernier, le rectorat a financé plusieurs mallettes du WISC 5 pour les CIO. Nous demandons que les psy EN EDA qui ne parviennent pas à obtenir de financement des mairies, malgré de nombreuses démarches et le soutien de leurs IEN, puissent bénéficier d'un budget exceptionnel pour financer les tests indispensables à l'exercice de leur fonction. Le rectorat propose un courrier que les DASEN enverraient aux mairies. Le SE-Unsa revendique un déblocage de fonds pour satisfaire les besoins en achat de WISC 5. Un état des lieux du matériel sera mis en œuvre par le rectorat.

5. LIEN DSDEN/MDPH

Nous signalons les dysfonctionnements de certaines MDPH qui ne respectent pas les règles de confidentialités de nos compte-rendus et qui siègent en équipe d'évaluation sans psychologue. De plus, les exigences de bilans psychométriques vont souvent à l'encontre du cadre déontologique du psychologue et des dispositifs législatifs . M.Jaillet reconnaît que les MDPH de notre académie sont très prescriptrices et qu'un dialogue entre les MDPH et l'éducation nationale est nécessaire pour faire valoir le cadre réglementaire.

6. FRAIS DE DEPLACEMENT

M.Jaillet nous affirme que les enveloppes 2020 seront encore plus basses que l'an dernier. Il nous est demandé de rationaliser au maximum nos déplacements pour ne pas dépasser les enveloppes.

7. CUMULS D'ACTIVITE

Nous demandons confirmation des critères énoncés l'an dernier en audience : exercice de l'activité en dehors du temps de service et sans empiétement avec le secteur d'intervention. En effet, des collègues qui respectaient ces critères se sont vu refuser leur demande de cumuls sans aucune explication. M.Jaillet ré-itère sa position et affirme que des demandes ont obtenu satisfaction.

Cécile HOZENAT et Sophie SPALANZANI, Élues CAPA PSY EN SE-Unsa / SNP,

Hélène VIART, PSY EN SE-Unsa/SNP